

---

## *Titre de l'action : Sylvi-trufficulture*

### *Objectifs visés :*

- Être capable de comprendre le fonctionnement et d'acquérir les connaissances techniques pour installer une plantation de sylvi-truffière pour la truffe de Bourgogne (Tuber Uncinatum).

### *Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :*

- Attestation de formation

### *La durée de l'action exprimée a minima en heures :*

- Une session de **1 journée** (soit 7h) qui aura lieu le **26 juin 2023**

### *La voie de formation :* formation continue

### *Les modalités d'alternance, le cas échéant :* sans objet

### *Les modalités pédagogiques :*

- Formation en présentiel : Apports théoriques en salle (avec support diaporama) et applications pratiques (avec une visite commentée de terrain), dispensés par Monsieur Leon WEHRELEN (retraité INRAe, Spécialiste formateur en trufficulture et trufficulteur)

### *Les contenus principaux de la formation :*

- Définition de la sylvi-trufficulture.
- Objectif de production mixte : feuillus précieux et truffe de Bourgogne.
- Les champignons mycorhiziens.
- Dans le contexte des modifications climatiques : quelles essences choisir ?
- Choix des arbres et leur autécologie.
- Quel choix d'arbres truffiers et forestiers ?
- Quel antécédent culturel de la parcelle à boiser ?
- Comment préparer le sol, pour réussir sa plantation ?
- Quel mélange d'espèces, densité et modèles de plantations ?
- Quelles protections contre le gibier ?
- Suivi et entretiens sanitaires des premières années.
- La récolte des premières truffes.

### *Le dispositif d'évaluation de l'action :*

- Auto-positionnement en début de formation et auto-évaluation des acquis en fin de formation par le biais d'un questionnaire en ligne
- Tour de table en fin de formation
- Enquête de satisfaction

### *Le public ciblé :*

Adhérents à une association affiliée à la FFT

Trufficulteurs, agriculteurs, sylviculteurs.

Propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers de forêt publique ou privée.

Elus des Communes Forestières.

Formateurs, agents de développement, entrepreneurs, pépiniéristes.

### *Les prérequis :* aucun

---

*Les conditions d'inscription* : être majeur

*Les frais pédagogiques éventuels* : **200 € TTC**

*L'information sur la rémunération et les financements* :

- Pour les personnes souhaitant bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt de dossier est environ de 10 jours avant le début de session.
- Une participation financière de **25€** reste à charge du participant quel que soit le mode d'aide sollicité ainsi que les frais de restauration de **4.35€**.
- Attention, il n'y a pas d'aides régionales pour cette formation !

*Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant* :

- Envoi au plus tard 10 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

*Les délais d'accès à l'action* :

- Cette formation ouvrira à partir de 10 inscrits confirmé 10 jours avant le premier jour de la session

*La personne ou fonction à contacter* :

- Anaïs MORAES tel 03 25 42 60 03 – [cfppa.croigny@educagri.fr](mailto:cfppa.croigny@educagri.fr)